



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 38912

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les prélèvements sociaux des revenus de remplacement. Si certains d'entre eux sont exonérés totalement, à l'exemple de l'allocation aux adultes handicapés, d'autres sont assujettis à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il en est ainsi de l'allocation journalière de présence parentale. Cette allocation est pourtant versée au parent qui doit cesser son activité professionnelle et assurer une présence indispensable et régulière ainsi que des soins contraignants, rendus obligatoires par le handicap d'un enfant. Elle n'est de surcroît versée que 22 jours par mois. Il lui demande les évolutions que le Gouvernement entend apporter en la matière afin que les parents d'enfants handicapés, confrontés déjà à de grandes difficultés, puissent être soutenus dans leurs tâches.

Texte de la réponse

L'allocation journalière de présence parentale (AJPP) est une prestation familiale versée aux parents ou à toute personne qui assument la charge d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité, rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants. Elle est servie pendant le congé de présence parentale de l'allocataire qui a dû interrompre ponctuellement son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant. S'agissant d'une prestation familiale et non d'un revenu de remplacement, elle est totalement exonérée de CSG au même titre que d'autres allocations relevant de ce régime. En revanche, bien que n'entrant pas dans l'assiette de la CSG et à l'instar de la quasi-totalité des autres prestations familiales, elle est assujettie à la CRDS au taux de 0,5 %. Il n'est pas envisagé de revenir sur ce régime de prélèvements.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38912

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 juin 2014

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10247

Réponse publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 361